

THEMES

Réseau des territoires
Formation
Forêt des collectivités
Bois énergie
Bois construction
Montagne
Multifonctionnalité

ZOOM

La Région Auvergne - Rhône-Alpes définit son programme de développement de la biomasse pour l'énergie

Actus

Signature d'une convention de partenariat inédite pour la mise en œuvre de chantiers d'exploitation publics-privés en Rhône-Alpes

Evolution des seuils de déclaration des chantiers forestiers

Un colloque pour faire connaître la politique forestière des Alpes

Des acteurs qui s'engagent pour la reconnaissance des services procurés par la forêt

Suite à la loi pour la Transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015, chaque Région est tenue de réaliser son Schéma Régional Biomasse.

Cette disposition réglementaire vise à planifier les moyens à mettre en œuvre pour que la part des énergies renouvelables atteigne 23% de la consommation finale d'énergie nationale d'ici à 2020.

Le Schéma Régional Biomasse est un dispositif prévu par la loi.

Il vise - dans le respect de la hiérarchie des usages - une mobilisation renforcée de la biomasse pour l'énergie. C'est donc un programme d'action en faveur de l'augmentation de l'offre, et non de l'accroissement de la demande (concernée par d'autres dispositifs, tel que le Fond Chaleur).

Agenda

Rencontre nationale des territoires forestiers les 1,2 et 3 février dans la Loire (Montrond-les-Bains)

Pour vous inscrire : <http://www.fncofor.fr/>

Un volet important concerne naturellement la biomasse forestière, qui représente le principal gisement.

Sur ce thème, deux ateliers de travail, préalables à la construction du programme d'actions, ont été organisés en novembre, regroupant un panel d'acteurs de la filière forêt-bois.

Différentes propositions ont ainsi été formulées en vue de dynamiser la mobilisation de bois tout en assurant la préservation des milieux ainsi que des infrastructures.

Ces dernières concernent en outre la levée des freins inhérents au morcellement de la forêt privée, le renforcement du rôle des EPCI, ou encore la mise en œuvre de mesures incitatives ou financières visant à améliorer les conditions de transport des bois.

Les services de la Région, en partenariat avec les services de l'Etat, sont chargés de faire la synthèse de ce panel d'actions, qui devront être validées au cours du premier trimestre 2017.

ACTUS | Forêt des collectivités

Signature d'une convention de partenariat inédite pour la mise en œuvre de chantiers d'exploitation publics-privés en Rhône-Alpes

Dans le cadre du projet SYMBIOSE Rhône-Alpes, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Dynamic Bois 2015 de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui regroupe 14 partenaires de Rhône-Alpes, une coopération inédite a été formalisée.

En effet, une convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre simultanée d'opérations d'exploitation et de commercialisation de bois en forêts publiques et privées en Rhône-Alpes a été signée le jeudi 29 septembre en Isère, entre la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, la coopérative forestière COFORET, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office national des forêts (ONF).



De gauche à droite : Hervé HOUIN, directeur territorial de l'ONF Rhône-Alpes, Pascal BOUCHET, membre du bureau de la Chambre d'agriculture Rhône-Alpes et responsable forêt, Lionel PIET, directeur général de COFORET, Roger VILLIEN, président des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

Une coopération pour accroître la mobilisation de bois

Actuellement comme par le passé, de nombreux **lots de bois ne sont pas exploités ou commercialisés** du fait de freins techniques (desserte non adaptée...), d'une attractivité faible des lots (volumes insuffisants, hétérogénéité des bois...) ou encore de parcelles trop petites pour rendre viable toute exploitation.

Ainsi, ce partenariat se veut apporter un **élément de solution à ce constat**, en rendant opérationnelles des **démarches d'exploitation et de commercialisation groupées en forêts publiques et privées**.

Au-delà des volumes supplémentaires qui seront mobilisés d'ici fin 2018 grâce à ces **chantiers**, l'objectif premier des partenaires du projet est **d'initier et de renforcer une coopération dépassant les frontières habituelles de propriétés**, qui permette **d'optimiser et de fluidifier** l'exploitation et la commercialisation des bois dans le temps.

Des acteurs publics-privés complémentaires

En termes opérationnels, la Chambre régionale d'agriculture permettra par son travail d'animation auprès des propriétaires privés d'identifier de potentiels chantiers groupés, les Communes forestières accompagneront les élus impliqués, et l'ONF et la COFORET les mettront en œuvre. L'institut technique FCBA viendra, lui, en appui de cette démarche, afin que les partenaires disposent d'un retour d'expérience, qui est essentiel à l'optimisation de cette coopération.

Les territoires sont également au cœur de la démarche. L'efficacité du travail de fonds réalisé pour aboutir à ces chantiers sera accrue grâce à une coopération avec ces derniers.



Une démarche intégrée et concertée

Pour parvenir à cet objectif, les partenaires de SYMBIOSE suivront les étapes suivantes :

1. Pré-identification de chantiers groupés potentiels. Cette phase se base notamment sur l'animation de terrain réalisée par les partenaires du projet et l'analyse des programmes de coupes.
2. Réunions de concertation pour décider des modalités de mise en œuvre des chantiers.
3. Collaboration entre les acteurs lors de la réalisation des chantiers.
4. Bilan d'expérience de l'opération.

En fonction de la surface respective des parcelles publiques et privées, du volume et de la qualité des bois, et du contexte général de la coupe, **différents scénarii de mise en œuvre des chantiers groupés seront envisagés.**

La **convergence de vues et de moyens des partenaires publics-privés** est un élément central en faveur de l'efficacité de cette coopération, qui se veut apporter un élément de solution durable pour accroître la mobilisation de bois.

Evolution des seuils de déclaration des chantiers forestiers

Dans le cadre de l'article L718-9 du Code rural et de la pêche maritime, toute entreprise réalisant un chantier forestier ou sylvicole d'un volume ou d'une surface supérieur(e) à un seuil fixé par décret, doit adresser au service de l'inspection du travail et à **la mairie des communes desquelles est situé le chantier**, une déclaration écrite comportant notamment la situation géographique du chantier, sa date de début et de fin prévisible, ainsi que le nombre de salariés travaillant sur ledit chantier.

Un décret relatif aux déclarations de chantiers forestiers et sylvicoles, en date du 8 novembre 2016 et qui rentrera en application au 1^{er} janvier 2017 (<http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/.pdf>), a modifié ledit seuil de déclaration ; qui était fixé jusqu'à présent à 500 m³ ou 4 hectares de surface travaillée. Ce dernier **a été abaissé à 100 m³** lorsque le chantier d'abattage ou de façonnage est réalisé à l'aide d'outils et de machines à main. Cette modification ne concerne donc pas les chantiers d'abattage et de débardage faisant appel à d'autres machines.

ACTUS | Montagne

Un colloque pour faire connaître la politique forestière des Alpes

« Les opportunités de développement de la filière bois alpine en zone de montagne » ont été exposées lors de l'atelier conférence qui s'est tenu le 30 septembre 2016 à la CCI de Savoie, organisé par le club Euro Alpin de la CCI de l'Isère avec l'appui des Communes Forestières.

Développer la construction en bois local en s'appuyant sur la certification Bois des Alpes™ pour amplifier la demande en bois local, créer et pérenniser des emplois dans les entreprises alpines, moderniser les entreprises, soutenir la filière bois énergie, mobiliser la ressource bois, gérer durablement les forêts des Alpes, telles sont les priorités de la stratégie forestière alpine.

Cette stratégie - qui est actée dans le Schéma Interrégional du Massif des Alpes - découle de la politique de cohésion applicable au massif des Alpes.

Pour répondre aux priorités énoncées, deux outils financiers sont déployés : **la Convention Interrégionale du Massif des Alpes – CIMA** (financement de l'Etat et des régions) et le **Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes – POIA** (financement européen FEDER).

Au cœur de ces programmes, la démarche de certification Bois des Alpes™, présentée à l'occasion de ce temps d'échanges, vise à accroître l'offre de bois issue des forêts alpines et transformée localement, et à développer sa valeur ajoutée. Elle crée de nouvelles perspectives professionnelles comme ont pu en témoigner deux cabinets d'architectes et un scieur, et de nouvelles opportunités pour les territoires et les collectivités. L'intervention de Chambéry Métropole a permis, à travers la présentation du pont bois-béton construit à Cognin, d'illustrer la possibilité pour une collectivité de s'engager avec des entreprises locales dans un projet ambitieux pour valoriser du bois, certifié Bois des Alpes™.

Les échanges ont été nourris par les expériences et les interrogations des 60 participants présents, dont les profils étaient divers - scieurs, exploitants forestiers, charpentiers, élus, institutions, collectivités, animateurs de territoire.

La mobilisation des acteurs lors de ce colloque donne à penser que de nouvelles perspectives sont possibles en agissant à tous les niveaux de la filière et avec le soutien de la politique forestière des Alpes.

ACTUS | Multifonctionnalité

Les acteurs de la forêt, les associations environnementales et les institutions s'engagent pour la reconnaissance des services procurés par la forêt

La **Stratégie Régionale pour les Services Sociaux-Environnementaux rendus par la forêt (SRSSE)** a été signée fin 2015. Ainsi, les partenaires de ce projet se sont regroupés en novembre 2016 pour poursuivre la mise en œuvre d'un réseau de forêts en évolution naturelle ainsi que pour prolonger leur coopération sur l'ensemble des sujets relatifs à la biodiversité en forêt, et de manière plus générale sur la valorisation et l'amélioration continue des services écosystémiques rendus par la forêt en Rhône-Alpes.

Vous pouvez retrouver le communiqué de presse présentant le projet en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.territoiresforestiers-rhonealpe.pdf>

ACTUS 03

ACTUS | Forêts des collectivités

L'action de la SAFER auprès des collectivités se déploie dans l'Allier

Le 25 octobre dernier, le Président des Communes forestières de l'Allier a rencontré les représentants de la SAFER Auvergne suivants : M. Yannick Martinet le Président du Comité technique de l'Allier, M. Franck Dufour le Chef de service départemental de l'Allier, et M. Thierry Bouleau le Directeur général de la SAFER Auvergne.

Les échanges furent riches et encourageants, et une convention doit être signée après les fusions des SAFER Auvergne et SAFER Rhône-Alpes en juin 2017. Toutefois le rapprochement est visible dès aujourd'hui, et un représentant de la SAFER sera présent à la prochaine formation sur le foncier forestier organisée par les Communes forestières de l'Allier.

Une journée de formation à succès !

Le vendredi 2 décembre 2016 les Communes forestières et la Safer ont organisé une formation sur le foncier : forêt communale, sectionnale et biens sans maîtres. Ouverts à toutes les collectivités locales de l'Allier et de la Loire, notamment aux communes du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, la formation a réuni une douzaine d'élus venus éclaircir les intérêts de constituer un patrimoine forestier communal et les leviers d'actions en forêt privée.



Après une matinée de présentation et d'échanges, une visite fut organisée sur la commune de La Chabanne, où le Conseil municipal anime un projet de création de voirie forestière desservant des forêts privées, en concertation avec les propriétaires fonciers du Massif.

A COTE

A COTE | AIN

Des travaux sylvicoles pour des forêts productives

[Lire la suite](#)

Des échanges entre professionnels et élus sur les chantiers en forêts privées

[Lire la suite](#)

A COTE | ARDECHE

Retour sur une année de formation auprès des élus

[Lire la suite](#)

Renforcer l'attractivité du Massif central grâce à la forêt et sa filière

[Lire la suite](#)

1ères Rencontres forestières : un nouvel événement pour la forêt et le bois réussi

[Lire la suite](#)

Petits forestiers en herbe

[Lire la suite](#)

Eco-hameaux : les élus se mobilisent pour leur territoire et la filière forêt-bois

[Lire la suite](#)

A COTE | CANTAL

Une AG extraordinaire qui rafraîchit ses statuts

[Lire la suite](#)

A COTE | CANTAL – HAUTE-LOIRE

Inventaire du foncier forestier communal et sectionnal : une ressource forestière encore trop peu valorisée

[Lire la suite](#)

Recrutement d'une Chargée de projet traçabilité des bois du Massif central

[Lire la suite](#)

A COTE | DROME

Des élus de la Drôme réunis pour créer une dynamique

[Lire la suite](#)

Agir au regroupement du foncier forestier dans la Drôme

[Lire la suite](#)

L'AG de BOIS DES ALPES dans la Drôme : une preuve par 4 réussie

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-LOIRE

Des aides aux travaux forestiers en Haute-Loire

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-SAVOIE

Formicâble : un projet transfrontalier pour améliorer la gestion des forêts

[Lire la suite](#)

Une formation sur l'intégration de la forêt dans les documents d'urbanisme

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-SAVOIE - SAVOIE

Charte des bonnes pratiques : des évolutions en cours

[Lire la suite](#)

A COTE | ISERE

Les acteurs de la filière forêt-bois iséroise entendus par les politiques

[Lire la suite](#)

Quelle disponibilité en bois sur le territoire Bas Dauphiné Bonnevaux ?

[Lire la suite](#)

Le programme de travaux de l'ONF fait peau neuve

[Lire la suite](#)

A COTE | PUY-DE-DOME

Foncier forestier : de nouveaux outils mis en œuvre

[Lire la suite](#)

A COTE | SAVOIE

Le morcellement du foncier forestier : un enjeu pour les collectivités

[Lire la suite](#)

Le Réseau est animé par l'union régionale des associations de Communes forestières Auvergne Rhône-Alpes

Maison des parcs et de la montagne | 256, rue de la République 73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 60 49 05 | Fax : 09 72 27 14 22 auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

Visitez le site internet du Réseau : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/>

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n E u r o p é e n n e